



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Electricité

LE DIRECTEUR

**Madame Nicole FONTAINE**  
Ministre Déléguée à l'Industrie  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

Paris La Défense, le 24 AVR 2003

Madame la Ministre,

Par votre courrier du 25 mars 2003, vous avez sollicité l'avis de RTE sur le prochain appel d'offres qui sera lancé pour des moyens de production ayant recours à la biomasse et au biogaz.

Vu le contexte particulier de la procédure d'appel d'offres, il me semble important de rappeler les modalités d'établissement de la participation financière des producteurs aux coûts de raccordement de leur installation au réseau.

Tout d'abord, les installations concernées par l'appel d'offres relèveront d'un raccordement direct au réseau public de transport puisque leur puissance doit être supérieure à 12 MW. Elles devraient avoir de l'influence sur le développement des réseaux 63 ou 90 kV mais peu ou pas d'influence sur celui des réseaux à 225 ou 400 kV compte tenu de la puissance totale envisagée.

Pour de telles installations, RTE fournit aux producteurs un coût estimatif de leur raccordement à l'issue d'une « étude exploratoire » conforme à la procédure de traitement des demandes de raccordement, disponible sur le site Internet de RTE. Il est vraisemblable que les producteurs désirant répondre à l'appel d'offres nous solliciteront pour disposer de ce coût estimatif préalablement à leur réponse.

Ce coût correspond aux travaux que RTE doit consentir sur le réseau jusqu'au poste de transformation vers le niveau de tension supérieur le plus proche. Il peut varier dans de grandes proportions selon la distance de l'installation par rapport au réseau existant et les éventuels aménagements qu'il faut y apporter.



Un coût pratiquement définitif n'est ensuite établi qu'au moment de la « proposition technique et financière » (PTF) lorsque le projet est stabilisé, sous réserve d'éventuels écarts liés à des contraintes administratives. Dans la mesure où l'acceptation de la PTF doit être accompagnée du versement d'un acompte à hauteur de 10%, il est vraisemblable que ce n'est qu'après avoir été retenus pour l'appel d'offres que les producteurs solliciteront une PTF auprès de RTE.

L'établissement des devis de raccordement étant susceptible d'avoir une influence décisive sur la comparaison des différents projets, je donnerai les instructions nécessaires à mes services de façon à ce que les estimations de coûts pour les projets participant à l'appel d'offres soient traitées avec le maximum de soin.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes hommages les plus respectueux.



André MERLIN

The signature is a stylized, handwritten name in black ink, written over a printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a large loop at the end.